Nations Unies A/61/443/Add.4

Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Point 67 d) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme : application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

Rapport de la Troisième Commission*

Rapporteuse : M^me^ Elena **Molaroni** (Saint-Marin)

1. À sa 2^e^ séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session, au titre de la question intitulée « Promotion et protection des droits de l'homme », la question subsidiaire intitulée « Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne » et de la renvoyer à la Troisième Commission.

2. La Commission a tenu un débat général sur cette question, en même temps que sur le point 67 a), à ses 20^e^ et 21^e^ séances, les 17 et 18 octobre 2006. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.3/61/SR.20 et 21).

3. La Troisième Commission n'a pris aucune décision au titre de cette question subsidiaire.

* Le rapport de la Commission sur ce sujet sera publié en cinq parties, sous les cotes A/61/443 et Add.1 à 4.

06-65111 (F) 131206 131206